



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-01-2026 /

Dossier complet le : 05-01-2026 /

N° d'enregistrement : 010289/KK P

1 Intitulé du projet

Deconstruction et reconstruction du magasin LIDL PODENSAC

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

LIDL

N° SIRET

34326262226433

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SELVES

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est une refection du magasin LIDL existant sur la commune de Podensac (33) : - Demolition du magasin en place ; - Reconstruction du magasin au droit de l'existant ; - Refection des places de stationnement ; - Refection des espaces verts avec mise en place d'aménagements favorables a la faune

4.2 Objectifs du projet

La politique de deconstruction et reconstruction de certains magasins Lidl en France s'inscrit dans une strategie d'adaptation et de modernisation du parc commercial, dont les principaux objectifs sont les suivants : - Moderniser les magasins pour mieux repondre aux attentes des clients - Integrer des criteres environnementaux et de durabilite dans l'immobilier commercial - Promouvoir l'economie circulaire dans les travaux - Optimiser le reseau de distribution

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prendra un soin particulier au chantier avec l'application d'une charte de chantier à faibles nuisances environnementales rendue contractuelle pour les entreprises de construction. Le chantier respectera également les exigences de construction imposées par le règlement du PLU. Les travaux s'effectueront en une phase, et seront lancés en 2027 pour une durée entre 6 mois et 12 mois. En tout premier lieu, la démolition de l'existant aura lieu, elle suivra les préconisations du diagnostic déchets. Les travaux de construction suivront la séquence classique : -- Terrassement -- Depollution -- Gros oeuvre -- Clos-couvert -- Corps d'état techniques -- Corps d'état secondaires

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce magasin est un supermarché et recevra du public. Les espaces végétalisés réalisés au sein de la parcelle feront l'objet d'un plan de gestion sur la durée, décrivant les modalités d'entretien à appliquer avec l'objectif d'être favorables à la biodiversité grâce à la prise en compte des préconisations écologiques qui indiquent les démarches à suivre pour un projet en exploitation qui valorise la biodiversité présente sur le site au moment de l'état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt de permis de construire sur la ville de Podensac et préalablement par la présente demande de dispense.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface de terrain surface de plancher surface totale espaces verts nombre de place de stationnement	(7555, m²) (2458, m²) (2121, m²) (90 places en paves drainants, unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les regles d'urbanisme qui s'appliquent sur la commune de Podensac sont celles du reglement national d'urbanisme (RNU). Le PLUi Com. de com. Convergence Garonne est en cours

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Podensac fait partie du PPBE de la Gironde 2024 - 2029. Source : Département de la Gironde
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'aire d'étude immédiate est inscrite dans une zone de protection au titre des abords de monuments historiques : Domaine du château Chavat. Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La bibliographie ne mentionne pas la présence d'une zone humide sur le site. Source : Pre-diagnostic écologique SOLER IDE (Annexe 9)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Il existe un DDRM en Gironde. Source : Département de la Gironde
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Il existe un DDRM en Gironde. Source : Département de la Gironde
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Une station essence se trouve en face du site. Source : Georisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est concerné par une ZRE. Source : ARS
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. Source : ARS
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Néanmoins le plus proche se situe à 800 m. Il s'agit du "Château de Virelade" (1907195706). Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source : INPN, DREAL
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet se situe dans la zone de protection d'un site partiellement classé pas dans un site classé : Domaine du Château de Chavat (IIE6YD). Le site se situe à 300m du Château de Chavat. Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau ne sera effectué, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation. Le projet sera raccordé au réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou rabattement de nappe n'est prévu, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet pourra donner lieu à des déblais et la nécessité de remblais également. Cependant ceux-ci seront limités étant donné la présence de la couche de forme déjà existante avec le bâtiment en place.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessitera des matériaux de constructions.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Un ajout de terre végétale sera nécessaire pour la bonne prise des végétaux. Mais cela reste anecdotique car ne concerne que les espaces verts à l'intérieur des places de stationnement

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au reseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux occasionneront un derangement ponctuel lors de la demolition du batiment et de sa reconstruction. Les enjeux ecologiques sont qualifies de tres faibles a faibles. Source : SOLER IDE, 2025
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un site Natura 2000. Source : SOLER IDE, INPN
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'entrainera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes. Le site initial est anthropise, les espaces verts entretenus.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	1 usine non Seveso a 1000m au sud-est du site, et une pollution du sol liee a une activite de service a 50 metres du site au sud (station service). Source : Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque modere de gonflement des argiles Source : Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques sanitaires d'apres une ancienne utilisation du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit la demolition et reconstruction pour un meme usage avec une surface de vente exploitee sensiblement egale avant et apres. Ainsi, le projet ne creera pas d'importantes modifications des déplacements a l'echelle locale.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, des nuisances sonores pourront etre occasionnees ponctuellement par les engins de chantier et leurs déplacements. En exploitation, les allees et venues des poids lourds seront source de bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le boulevard a proximite directe peut induire des nuisances sonores (categorie 4).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs ni de nuisances olfactives
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet ne sera pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, des vibrations pourront etre occasionnees ponctuellement par les engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase exploitation, seuls les déplacements des vehicules legers peuvent occasionner des vibrations, cela reste negligeable.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site beneficiera d'eclairage nocturne sur le parking et les voies d'accès. Eclairage exterieur maitrise avec respect de biodiversite (systeme horloger notamment).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les abords du site (notamment boulevard) sont munis d'eclairage nocturne
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux engendres sont susceptibles d'entrainer des emissions de poussieres ponctuelles. Ces rejets seront temporaires et limites a la duree du chantier. Source : Notice environnementale, SOLER IDE (Annexe 8)
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Gestion des eaux pluviales. Recuperation des eaux pluviales et infiltration. Des noues seches sont prevues pour recevoir les eaux pluviales pour infiltration.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Des noues seches sont prevues pour recevoir les eaux pluviales pour infiltration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	L'operation n'engendre que des effluents d'eau sanitaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les dechets de chantier seront consignes et evacues vers les filieres adaptees. En phase exploitation, les moyens d'une gestion selective des dechets (emballages, organiques, specifiques, residuels) sera mise en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les monuments historiques, sites inscrits ou classes ou sites patrimoniaux les plus proches sont situes a une distance suffisamment importante du projet pour ne pas etre impactes par celui-ci. En outre, le projet s'integre dans un espace industriel
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification sur les activites humaines du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance aucun autre projet ayant ete soumis recemment a une decision ou un avis de l'Autorite Environnementale n'existe a proximite directe du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une évaluation des incidences a été réalisée pour ce projet et est présentée au sein de l'annexe 8. De plus, un pré-diagnostic écologique a été réalisé en décembre 2025, présenté en annexe n°9. L'annexe n°10 présente l'étude géotechnique, réalisée par INFRANEO. L'annexe n°11 présente l'étude PEMD réalisée par BTP Diagnostic, suite à la déconstruction prévue du bâtiment existant. L'annexe n°12 présente le parti paysager, réalisé par A+R Paysages, en décembre 2025, suite aux recommandations écologiques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Comme tout projet d'aménagement ou de construction, des nuisances temporaires en phase chantier seront inévitables. Néanmoins, les mesures adéquates seront prises en phase chantier afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et la santé humaine (mesures anti-pollution, gestion des déchets de chantier...). Les matériaux de terrassement seront valorisés et un équilibre déblais/remblais sera minimisé. Les nuisances de chantier seront limitées au maximum afin de préserver les populations inhérentes aux travaux. Plus de 90% des déchets de chantier sont revalorisés. Concernant la biodiversité, le porteur de projet s'engage à suivre les recommandations énoncées dans la note environnementale (annexe 8). Étant donné que le projet prévoit la déconstruction du bâtiment et la reconstruction pour un même usage au même emplacement, les nuisances engendrées lors de la phase d'exploitation du projet ne présenteront pas d'augmentation significative par rapport à la situation actuelle. Le respect des réglementations formulées favorisera l'adéquation du projet aux enjeux sanitaires et environnementaux du site. De plus un PEMD a été réalisé et un SOGED sera mis en place (annexe 11). Les incidences du projet et les mesures environnementales prises sont décrites au sein de la note d'incidences produite en annexe 8.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est compatible avec le document d'urbanisme. Le site d'implantation du projet présente des enjeux identifiés sur l'environnement, faibles. La conception et la réalisation du projet a été pensée dans une démarche éco-responsable. Au vu de tous ces éléments, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SELVES

Prénom Christophe

Qualité du signataire Responsable Immobilier

À Cestas

Fait le 18-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)